

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le douze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : BEILLA-PANTEL Emilie à CONSTANT Sandrine, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

5 - OBJET : ADRESSAGE COMMUNAL - FOURNITURE ET POSE DES PLAQUES DE RUES ET DES NUMEROS

Dans le cadre d'une démarche de mise en conformité de l'adressage communal, la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole a engagé une opération complète de réhabilitation de l'adressage. Cette opération comprend notamment :

- La dénomination ou le renommage des voies (délibération du 22 septembre 2023),
- La numérotation des habitations,
- L'identification de plus de 950 points d'adresses.

Dans cette continuité la commune a lancé une consultation pour la fourniture et la pose des plaques de rues et des numéros. Afin de sélectionner le prestataire chargé de cette mission, six entreprises spécialisées ont été consultées. À l'issue de cette consultation, les propositions suivantes ont été reçues :

- ETSL Traçage pour un montant total de 25 196 € HT
- A2LFS – ESAT Civergols pour un montant total de 29 768.60 € HT
- AFLPH Coloz pour un montant total de 12 835.18 € HT
- LOZIMPRIM pour un montant total de 23 003.49 € HT
- MIC SIGNALOC pour un montant total de 26 073.54 € HT
- GRAPHIC PUB pour un montant total de 20 572 € HT

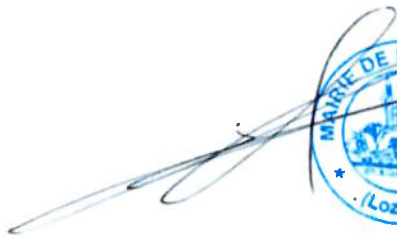
Les offres ont été analysées selon les critères de prix, de technicités – matériaux, de délai et d'expérience.

À l'issue de l'analyse comparative, l'entreprise GRAPHIC PUB a été retenue, celle-ci présentant la meilleure offre en termes de qualité et de coût, pour un montant de **20 572 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- **De retenir** l'entreprise **GRAPHIC PUB** pour la réalisation de la mission la fourniture et la pose des plaques de rues et des numéros pour un montant de 20 572 € Hors taxes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette mission et à engager les démarches nécessaires à la bonne exécution du marché ;

- **De prévoir** les crédits correspondants au budget communal.



Le Maire,

Samuel SOULIER